

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 avril 2017 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques et M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**

7. ACCEPTATION DES COMPTES

7.1 comptes du mois;

8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

8.1 ouverture de soumissions – Fourniture de sable, gravier & autres 2017-2018

8.2 caractérisation matériaux et contaminants – Démolition bâtiment à Cap-des-rosiers

8.3 acceptation de soumission pour les travaux de réfection complète du poste de pompage SP-23 à Wakeham

8.4 ouverture de soumissions - Surveillance des travaux de l'écocentre à Gaspé

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 coupe Desjardins 2017 – Aide à l'Association du hockey mineur de Gaspé

9.3.2 prolongation du Transport collectif Jeunes – saison 2016-2017

9.4 Travaux publics

9.4.1 remplacement de l'interface de contrôle sur le système de traitement UV – usine de traitement des eaux usées de Gaspé

9.5 Services administratifs

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 vente d'une parcelle de route désaffectée à Monsieur Shane Foley - Lot 4 714 088, partie

9.6.2 modification au règlement 1297-16 décrétant une dépense d'une somme de 350 000 \$ et un emprunt d'une somme de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et d'empierrement du mur de la rue Dubé

9.6.3 rétrocession de parties du lot 4 055 811, cadastre du Québec - Courbe Alexander - Secteur montée de Sandy-Beach

9.7 Direction générale

9.7.1 aide financière - Escale Gaspésie - CTMA à Sandy Beach

9.7.2 entente de jumelage entre la Ville de Saint-Malo et la Ville de Gaspé

9.7.3 demande de paiement - Projet "Villa des Buissonnets" de l'Office municipal d'habitation de Gaspé - Branchement des services d'aqueduc et d'égout

9.8 Ressources humaines

9.8.1 premiers répondants inactifs

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans les zones AF-112 et AF-114 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage de carrière et sablière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels 1172-12 et agrandissant la zone C-208 à même une partie de la zone P-210, et ce, afin d'inclure le lot 3 147 530, cadastre du Québec à la zone C-208

10.2 règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en ajoutant l'article 2.1 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES USAGES DE CARRIÈRE ET SABLIERÈRE DANS LES ZONES AF-112 ET AF-114

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 commandite pour le Colloque de l'industrie éolienne québécoise 2016

13.2 ouverture de soumissions - Travaux d'aménagement de la virée de la rue des Loisirs à Rivière-au-Renard

13.3 ouverture de soumission - Déboisement d'une partie du bois pour le projet de mise aux normes de l'eau potable à Gaspé

13.4 paiement de facture - Nortrax Québec inc.

13.5 location du Centre récréatif Luc-Germain de Gaspé au All American Entertainment, LLC DBA The Great Benjamin's Circus

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 17-04-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 17-04-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 6 et 20 mars 2017, résolutions 17-03-001 à 17-03-064 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

- Le beau temps arrive ; la neige fond ; les érables coulent ; la pêche commence.
- Bref : tout le monde dégèle, et le milieu municipal ne fait pas exception!
- Printemps surchargé : énormément de dossiers... alors j'y vais avec un très court résumé.

TRANSPORTS

- Train :
 - Pas beaucoup de nouveau sur le dossier du train.
 - Quelques déclarations maladroites du ministre Leitao après la sortie de son budget, lequel ne prévoyait rien pour notre train, qui est pourtant essentiel à notre développement.
 - Le chemin de fer est un dossier qui fait CONSENSUS dans la région – il est impératif que le train revienne jusqu'à Gaspé : l'absence de service ferroviaire est un frein à notre développement. L'absence de train nous prive de contrats dans le mid-ouest américain et dans le reste du Canada... Présentement, l'économie de Gaspé tourne à plein régime, alors on le sent moins, mais quand les contrats actuels de LM seront complétés, ce ne sera pas le temps d'ouvrir les yeux : c'est le temps maintenant d'agir sur ce dossier... Et on ne le fait pas juste pour LM, mais pour tous nos industriels qui en ont besoin présentement et dans un futur rapproché. Il commence à être temps que le ministre des Transports commence à écouter les élus de la région et nos industriels, au lieu de se fier uniquement à ses fonctionnaires, qui n'ont aucune volonté de voir le dossier avancer.
- Aéroports :
 - Dossier aéroportuaire : vous le savez, j'ai pris la présidence d'un Comité national sur les aéroports régionaux, au sein de l'UMQ. Donc, pour nous, c'est un dossier prioritaire.

- On adresse le dossier sous 3 angles : les infrastructures, la desserte aérienne, et le prix des billets d'avion.
- En ce qui concerne les infrastructures : une vaste étude bat son plein présentement. Elle vise à établir les coûts de mise à niveau et de développement des aéroports des régions du Québec, autant en termes de pistes que d'équipements. On aura les résultats en mai prochain lors des Assises annuelles de l'UMQ, et ça nous permettra d'être bien outillés dans nos revendications vis-à-vis les gouvernements fédéral et du Québec.
- En ce qui concerne le prix des billets d'avion, l'UMQ est sur le point de donner un mandat à une firme d'expert qui étudiera la question en profondeur et proposera des solutions précises et détaillées.
 - En gros, nos premiers constats, c'est que les billets d'avion au Canada sont surtaxés si on les compare aux États-Unis ou à certains pays d'Europe. Au Canada, 43% du prix moyen d'un billet est constitué de taxes et de frais; aux États-Unis, c'est 14%.
 - Autre hypothèse à valider : il semblerait que les transporteurs aériens aux USA seraient subventionnés, alors qu'ici ils sont taxés.
 - Et il y a également toute la question de la concurrence, très présente à des endroits mais complètement absente ailleurs, et qui a des impacts sur le prix des billets.
 - Au final, cette étude sera disponible normalement à la fin de l'été prochain, et cela nous permettra d'avoir un argumentaire solide auprès des gouvernements et des transporteurs aériens.

Voilà pour cet important dossier, qui chemine très bien, même si, encore une fois, on n'y a vu aucun signal encourageant dans les récents budgets du Québec et du Canada.

- Port de mer
 - Du côté portuaire, on n'a pas énormément de développement de ce côté-là. Le quai de Sandy Beach est toujours en processus de cession. Du côté de la Ville, je l'ai dit et je le répète, il n'est pas dans nos plans d'acquérir une infrastructure aussi lourde et ayant une vocation régionale, sinon nationale. Est-ce que le gouvernement du Québec, via la Stratégie maritime et les Zones industrialo-portuaires, s'en portera acquéreur ; ou est-ce que le gouvernement fédéral réalisera encore, comme il l'a fait vers 2002-2003, qu'il ne peut pas se départir d'une infrastructure aussi stratégique? Dossier à suivre...
- ZIP
 - Le dossier de la Zone industrialo-portuaire continue de cheminer ; trop lentement à mon goût... mais il chemine.
 - L'embauche de spécialistes pour faire le plan de développement obligatoire est en cours.
 - On a déjà différents projets en tête, qu'on va soumettre au plan de développement. Par exemple, à Rivière-au-Renard, l'ACPG et l'Administration portuaire planchent sur un plan de réaménagement du parc industriel pour en maximiser les espaces ; il y a aussi un bon plan de marketing à faire valoir de ce côté-là, le port de Rivière-au-Renard étant le seul endroit au Canada Atlantique à regrouper tous les services aux pêcheurs : électronique, mécanique, soudage, filets de pêche, glace, machinistes, etc...

- Bref, le dossier chemine... lentement mais sûrement.
- MAIN-D'OEUVRE
 - Autre enjeu sur lequel on travaille étroitement : l'attrait de la main-d'œuvre. Gaspé a besoin de travailleurs comme on n'en a jamais eu besoin. Tout le monde a besoin d'employés, et on offre présentement plusieurs emplois de qualité. J'ai parlé à plusieurs entrepreneurs dans presque tous les domaines et tout le monde s'arrache les travailleurs qualifiés et compétents.
 - Alors, il est essentiel qu'on réussisse à attirer de nouvelles familles pour combler tous les postes qui sont actuellement disponibles sur le marché. On doit vanter nos bons coups, mettre de l'avant notre qualité de vie, nos attraits, notre dynamisme, etc. Depuis trop longtemps, on manquait de travail ; mais là, on manque de travailleurs! Donc, on y travaille...
- LOGEMENTS
 - On peut bien attirer des travailleurs, mais encore faut-il avoir des logements disponibles.
 - On voit qu'il y a plusieurs maisons encore à vendre... mais on commence encore à faire face à une pénurie de logements locatifs. Une nouvelle famille qui débarque ne voudra pas acheter une maison en arrivant, pas avant d'être certaine d'aimer sa job ou d'aimer sa nouvelle ville : on est donc devant un marché de locataires présentement... des locataires qui deviendront dans 1-2-3 ans des propriétaires.
 - Nos dernières recherches montrent qu'il n'y a presque plus rien à louer au centre-ville, mais qu'il reste des espaces du côté Nord de la Ville. Et il reste encore des maisons à vendre un peu partout sur le territoire : est-ce que ces maisons pourraient être louées avec option d'achat? Je ne sais pas... mais il y a peut-être quelque chose à envisager là pour assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.
 - Encore une fois, on reste proactifs sur ce dossier-là. Autour de 2010, on a bénéficié d'une loi spéciale qui nous a permis d'offrir des incitatifs à la construction de logements : plus d'une centaine de nouvelles unités de logements ont alors été construites. Est-ce qu'on est rendus là : à renouveler la loi spéciale de l'Assemblée nationale? On doit se poser la question et adresser la question. Et encore une fois, on est sur ce gros dossier majeur et essentiel à notre développement.
- SANTÉ
 - Autre dossier : le domaine de la santé. On a reçu 2 annonces importantes dans les dernières semaines, lors de la visite du ministre Barrette. Enfin, Gaspé aura des fauteuils d'hémodialyse, comme réclamé avec vaillance et ténacité par plusieurs citoyens. Enfin aussi, les grands travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'hôpital de Gaspé se feront! Ce sont là 2 excellentes nouvelles qu'a pris la peine de venir nous annoncer chez nous le ministre Barrette. Le ministre a donc fait preuve d'écoute dans ces dossiers-là : s'il pouvait en faire autant dans le dossier Optilab, on pousserait ensemble un énorme soupir de soulagement.
- SOMMET SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 - Tout autre dossier : les changements climatiques.

- Il y a 2 semaines, j'étais panéliste sur dans le cadre du Sommet national sur les Changements climatiques. Une belle occasion d'adresser nos problématiques d'érosion côtière, de changements climatiques et de hausse du niveau des mers.
 - C'est un dossier long et complexe, dont on subit continuellement les contrecoups, avec des tempêtes exceptionnellement féroces, de l'érosion qui s'accélère le long des côtes, des soubresauts climatiques de plus en plus fréquents, etc.
 - Mais ce n'est pas parce qu'un dossier est complexe qu'on ne doit pas y travailler! Donc, on s'attèle aussi sur ce dossier majeur, qui nécessitera une collaboration de tous les acteurs concernés... car si on veut se prémunir contre les frasques de Dame Nature, on devra d'abord prévenir et anticiper ce qui s'en vient, et ça, on ne pourra pas le faire tout seuls.
- **ÉVÉNEMENTS**
 - Avant de terminer, juste un petit mot sur les événements majeurs qui s'en viennent prochainement à Gaspé :
 - La Coupe Desjardins, soit le championnat régional de hockey, du 5 au 9 avril.
 - Le Carrefour Action municipale et Famille (CAMF), que la Ville de Gaspé organise, qui aura lieu du 8 au 10 juin et qui réunira plus de 200 participants de l'ensemble du Québec.
 - Le Colloque éolien, qui aura lieu la semaine suivante, et qui réunira quelques centaines d'acteurs de l'éolien du Québec et d'ailleurs.
 - Les Grands voiliers, qui seront ici au début de juillet – annonce prévue prochainement à cet effet.
 - Le FMBM qui vient de dévoiler la programmation de sa 14e édition pour le mois d'août.
 - Et j'en passe... Ça va bouger, et notre économie va continuer de bouger aussi grâce à ces événements majeurs!
 - **JUMELAGE ST-MALO – GASPÉ**
 - Et en terminant, parlant de choses qui s'en viennent, nous allons ce soir concrétiser une entente de jumelage avec la Ville de St-Malo... Une entente à la fois symbolique et pratique, qui marquera l'histoire 483 ans après que Jacques Cartier ait lié les destinées de nos 2 villes. Jeudi dernier, le Conseil municipal de St-Malo a accepté l'entente à l'unanimité, et elle sera soumise ce soir au Conseil municipal de Gaspé. Il restera ensuite à peaufiner les détails techniques, comme la signature officielle de cet acte de partenariat mutuel, qui officialisera des décennies de collaboration officieuses. Un autre très beau dossier pour Gaspé.
 - **CONCLUSION**
 - Énormément de dossiers d'infrastructures cheminent aussi très bien, et ce, dans TOUS nos quartiers :
 - Revitalisation de la Capitale des Pêches de Rivière-au-Renard;

- Projet multimédia sur le Berceau du Canada;
- Réfection de plusieurs bâtiments : casernes, salles communautaires, chalets de sports, etc.
- Projets d'aires de jeux pour enfants;
- Skate park;
- Etc.

Ça bouge, et on travaille continuellement sur notre qualité de vie et notre développement...

Bon mois d'avril à tout le monde!

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h20, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Angèle Bélanger

Invite le maire et le conseil municipal à poursuivre le travail pour que le projet OPTILAB ne se réalise pas sur notre territoire. Elle félicite le maire pour son travail dans ce dossier.

Concernant le dossier du train, elle ne comprend pas qu'on ne parle pas et exige pas le retour du train de passagers jusqu'à Gaspé. Pour les personnes âgées, il s'agit d'un moyen de transport important. Sa qualité de vie serait meilleure avec le train.

Jean Lapointe

Remercie le maire et le conseil municipal pour l'appui sur le dossier de l'hémodialyse à Gaspé.

Luka Perry

Vient parler du dossier du skate park.

Demande s'il y aura une solution temporaire pour cet été?

Est-ce qu'il y aura des réparations cet été sur celui à l'arrière de la polyvalente?

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- 6 mars Réunion régulière du conseil;
- CA de la RITMRG;
- 10 mars CA du Centre de ski Mont-Béchervaise;
- 15 mars Rencontre du comité de financement pour le télésiège;
- 19 mars Journée de la municipalité au centre de ski;
- 20 mars Réunion régulière du conseil;
- 21 mars Rencontre des représentants de l'UQAR pour le projet d'étude sur la résilience côtière;
- Conférence de presse du Ministre Barrette;
- 30 mars CA du centre de ski Mont-Béchervaise.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Réunion du Conseil municipal;
- Participation à la rencontre organisée pour le comité ZIP;
- Assiste au déjeuner du Carême;
- Assiste à la rencontre pour la mise en place du 12 logements à Petit-Cap.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Réunion régulière du conseil municipal;
- Rencontre avec Lénie Lacasse et le comité des loisirs de Cap-des-Rosiers;
- Rencontre avec le maire et Daniel Samuel de l'OMH pour le dossier de la Résidence du Phare de Cap-des-Rosiers;
- Assiste à la soirée de fermeture de la patinoire organisée par le comité des loisirs de Cap-des-Rosiers;
- Demande à la ville d'acquiescer un débitmètre et le mettre à l'utilisation des gens ou entrepreneurs qui pourraient en avoir besoin.

La conseillère Aline Perry :

- 7 mars Conférence de presse de la CCTG pour le Gala Merci;
- 8 mars Assiste dans le cadre de la journée de la femme à l'activité de la CCTG pour les femmes influenceuses;
- Assiste à la conférence pour la programmation du festival Vue sur mer;
- 18 mars assiste au CA du CAMF;
- 21 mars Conférence de presse pour le colloque du CAMF qui aura lieu à Gaspé;
- 22 mars CA de Berceau du Canada;
- 27 mars Conférence de presse de la Coupe Desjardins;
- 29 mars CCU.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Rencontre pour le projet de la Capitale des Pêches;
- Rencontre avec citoyens relativement à l'amoncellement de neige;
- Rencontre avec Gaétan Lelièvre et Jérôme Tardif afin de souligner les inondations de 2007;
- Rencontre avec l'association équestre de Rivière-au-Renard;
- Visio-conférence avec les gens de CIMA+ pour le projet de la Capitale des Pêches;
- Rencontre avec les gens de l'UQAR sur la résilience côtière.

Le conseiller Ghislain Smith :

- 6 mars Réunion du conseil municipal;
- 13 mars Rencontre avec le comité organisateur du festival country de Douglastown;
- 19 mars Journée de la municipalité au centre de ski;
- 20 mars Réunion du conseil municipal;
- 21 mars Présentation de l'UQAR sur la résilience côtière;
- 29 mars CCU.

RÉS. 17-04-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 142 105.32 \$

- Activités financières régulières : 1 142 105.32 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 472 765.75 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 471 776.23 \$
- Activités d'investissements – inondations : 989.52 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 93 658.09 \$.

- Activités financières régulières : 93 658.09 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 048 447.23 \$
- Activités d'investissement : 472 765.75 \$

RÉS. 17-04-004

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
FOURNITURE DE SABLE, GRAVIER & AUTRES 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande publique d'offres de service relativement à la fourniture de sable, gravier & autres, six fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, une offre de service n'est pas conforme au devis;

CONSIDÉRANT QUE les cinq autres offres de service sont conformes et peuvent être incluses au répertoire 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte le répertoire des offres de service pour la fourniture de sable, gravier & autres 2017-2018. Ces taux sont valides du 1er mai 2017 au 30 avril 2018.

RÉS. 17-04-005

**CARACTÉRISATION MATÉRIAUX ET CONTAMINANTS –
DÉMOLITION BÂTIMENT À CAP-DES-ROSIERS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mandater une firme pour faire la caractérisation des matériaux et contaminants présents dans l'ancienne école de Cap-des-Rosiers pour sa démolition prochaine;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour mener à bien ces activités et qu'un appel d'offres sur invitation a été fait;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de trois (3) soumissionnaires (Englobe, GHD et Gesfor), trois (3) propositions nous ont été soumises, les prix sont les suivants:

GHD	3 950 \$	plus	les	taxes
				applicables
Le groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.	4 475 \$	plus	les	taxes
				applicables
Englobe	8 200 \$	plus	les	taxes
				applicables

CONSIDÉRANT QUE GHD a déposé une offre de services conforme avec le prix le moins élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour la caractérisation des matériaux et contaminants présents dans l'ancienne école de Cap-des-Rosiers pour sa démolition prochaine soit accordé à GHD pour un montant de 3 950 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au surplus non-affecté.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-04-006

**ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX
DE RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE
SP-23 À WAKEHAM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire la réfection complète du poste de pompage SP-23 à Wakeham;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de réfection complète du poste de pompage SP-23 à Wakeham nous avons reçu quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres, les prix soumissionnés s'établissent comme suit :

<input type="checkbox"/>	Équipements Lan-Ro inc.	500 123.07 \$	plus	les	taxes
					applicables
<input type="checkbox"/>	Lafontaine Leclerc inc.	549 750.00 \$	plus	les	taxes
					applicables
<input type="checkbox"/>	Les entreprises Allen Dumaresq	485 862.55 \$	plus	les	taxes
					applicables
<input type="checkbox"/>	Action Projex inc.	554 245.50 \$	plus	les	taxes
					applicables

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour les travaux de réfection complète du poste de pompage SP-23 à Wakeham est octroyé au consultant ayant le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission, elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour les travaux de réfection complète du poste de pompage SP-23 à Wakeham soit accordé à Les Entreprises Allen Dumaresq pour un montant de 485 862.55 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au règlement 1307-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-04-007

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE L'ÉCOCENTRE À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit faire la construction d'un écocentre à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater une firme pour faire la surveillance bureau et chantier des travaux de construction d'un écocentre à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande auprès de sept (7) fournisseurs (Norda Stelo inc., TetraTech QI inc., WSP, Kwatro Consultant inc., Stantec, Cima+ et ARPO Groupe conseil), les prix sont les suivants :

TetraTech QI inc. :	21 142 \$ plus les taxes applicables
Kwatro Consultant inc. :	14 000 \$ plus les taxes applicables
Norda Stelo inc. :	18 820 \$ plus les taxes applicables
WSP :	14 900 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE Kwatro Consultant inc. a déposé une offre de services conforme avec le prix le moins élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat de surveillance bureau et chantier des travaux de construction d'un écocentre à Gaspé à Kwatro Consultant inc. pour un montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au règlement 1272-15.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-04-008

**COUPE DESJARDINS 2017 – AIDE À L'ASSOCIATION
DU HOCKEY MINEUR DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Coupe Desjardins se tiendra du 6 au 9 avril 2017 au Centre récréatif Luc-Germain de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE cet événement d'envergure est aussi une opportunité essentielle d'amasser des fonds pour le fonctionnement des associations de hockey mineur responsables de son organisation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de soutenir l'Association du hockey mineur de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Ville de Gaspé de pouvoir conserver la totalité des recettes de billetterie de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des Loisirs et de la Culture à remettre la totalité des recettes de billetterie de la Coupe Desjardins 2017 à l'Association du hockey mineur de Gaspé.

RÉS. 17-04-009

**PROLONGATION DU TRANSPORT COLLECTIF JEUNES –
SAISON 2016-2017**

CONSIDÉRANT la résolution 16-12-008 par laquelle la Ville de Gaspé reconduit le projet de Transport Jeunes « À Gaspé, la fin de semaine on bouge » pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le contrat du transporteur se terminait le 26 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de neige permettent au Centre de ski Mont-Béchervaise de poursuivre ses activités jusqu'au 9 avril, incluant la journée pédagogique du 3 avril;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a l'opportunité de prolonger ce service jusqu'au 9 avril afin que les jeunes puissent continuer de l'utiliser pour se rendre au Centre de ski Mont-Béchervaise;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ces cinq dates représente une dépense de 2 375,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de prolonger le Transport collectif Jeunes jusqu'au 9 avril, incluant la journée pédagogique du 3 avril.

QUE le conseil municipal autorise la directrice des Loisirs et de la Culture à ajouter cinq dates au contrat du transporteur, pour un montant de 2 375,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-370-10-459.

RÉS. 17-04-010

**REPLACEMENT DE L'INTERFACE DE CONTRÔLE
SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT UV –
USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le remplacement de l'interface de contrôle sur le système de traitement UV à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a qu'un seul fournisseur de pièces pour cet équipement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Brault Maxtech pour l'achat de l'interface, du logiciel et de la programmation requise pour un prix de 15 301 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de l'interface de contrôle sur le système de traitement UV à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé pour un montant de 15 301 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au fonds de roulement remboursable par les usagers sur 5 ans.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-04-011

**VENTE D'UNE PARCELLE DE ROUTE DÉSAFFECTÉE
À MONSIEUR SHANE FOLEY –
LOT 4 714 088, PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le contribuable susnommé est propriétaire des lots 4 469 353, 4 469 355 et 4 714 089, cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il désire faire l'acquisition d'une parcelle de route désaffectée traversant sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente de parcelles de route désaffectée, l'avis des Services de la Ville de Gaspé a été sollicité et aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans un avis publié dans la Gazette officielle du Québec le 29 octobre 1988, a rétrocédé les droits à la municipalité d'une section de l'ancienne route 6 comprenant la partie de lot faisant l'objet de la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Shane Foley une parcelle de route désaffectée (ancienne route 6), constituée d'une partie du lot 4 714 088, cadastre du Québec, sans garantie et aux risques et périls de l'acquéreur, pour un prix de 100 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE l'acte de vente devra être signé avant le 31 juillet 2017.

RÉS. 17-04-012

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 1297-16
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE D'UNE SOMME DE 350 000 \$
ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 90 000 \$**

POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION
ET D'EMPIERREMENT DU MUR DE LA RUE DUBÉ

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt 1297-16 le 4 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE certains articles dudit règlement doivent être modifiés afin d'ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt suite à l'ouverture des soumissions, lesquelles se sont avérées plus basses que l'estimé préparé par ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports que le montant de la subvention a été diminué en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le titre du règlement soit modifié par celui-ci :

« DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE D'UNE
SOMME DE 260 000 \$ ET UN
EMPRUNT D'UNE SOMME DE 59 000 \$
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX
DE RÉFECTION ET D'EMPIERREMENT
DU MUR DE LA RUE DUBÉ »

QUE le deuxième attendu du règlement 1297-16 soit remplacé par celui-ci :

« ATTENDU QU'un montant de
201 758,69 \$ pour la réalisation de ces
travaux sera assumé à même une
subvention accordée par le ministère
des Transports, de la mobilité durable et
de l'Électrification des transports. Cette
subvention couvre le coût des travaux de
réfection et les frais de surveillance
jusqu'à concurrence de 7% du coût des
travaux, pour un maximum de 50% du
coût de la surveillance. »

QUE le troisième attendu soit remplacé par celui-ci :

« ATTENDU QUE l'emprunt total à la
charge de la municipalité pour ce projet
sera donc de 59 000 \$ »

QUE les articles 1, 2, 3 et 4 du règlement soient remplacés par ceux-ci :

« ARTICLE 1 :Le Conseil est autorisé à
réaliser des travaux de
réfection et
d'empierrement sur la rue
Dubé, incluant les frais,
les taxes nettes et les
imprévus, tel qu'il appert
des estimations détaillées
préparées le ministère des
Transports, de la mobilité

durable et de l'Électrification des transports en date du 16 septembre 2015, et par le Trésorier et Directeur des Services administratifs et l'ingénieur de la ville en date du 1er février 2016 lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » ainsi que par l'estimation détaillée préparée par le Trésorier et Directeur des Services administratifs et l'ingénieur de la ville en date du 29 mars 2017, annexe A-1, laquelle modifie l'estimation du 1er février 2016 suite aux résultats de l'ouverture de soumission et à la lettre de confirmation de la subvention par le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports

« ARTICLE 2 :Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 260 000 \$ pour les fins du présent règlement. »

« ARTICLE 3 :Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 59 000 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, le Conseil affecte une somme de 201 758,69 \$ provenant de du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports tel que confirmé par une lettre du Ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports date du 6 septembre 2016, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B-1 ».

« ARTICLE 4 : Une partie de l'emprunt représentant une somme n'excédant pas 13 000 \$ est destinée à renflouer le fonds général de la municipalité pour les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci. »

RÉS. 17-04-013

**RÉTROCESSION DE PARTIES DU LOT 4 055 811,
CADASTRE DU QUÉBEC - COURBE ALEXANDER –
SECTEUR MONTÉE DE SANDY-BEACH**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la route 132 qui ont eu lieu dans le secteur de la courbe Alexander sur la montée de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la demande de certains résidents de la montée Sandy-Beach auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports et de la Ville de Gaspé afin d'acquérir les parties du lot 4 055 811, Cadastre du Québec, étant des suremprises bornant leurs propriétés, suite à la relocalisation de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE le ministère est disposé à réduire son emprise;

CONSIDÉRANT QUE le ministère doit, préalablement à la cession, procéder par transfert de gestion de l'ancienne route 132 en faveur de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT que le Ministère fera préparer un plan où seront indiquées les parties d'emprise faisant l'objet du transfert de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte de rétrocéder à titre gratuit les parties du lot 4 055 811 à chacun des propriétaires riverains concernés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer l'accord de la municipalité à leur céder les terrains à titre gratuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal donne son accord au processus de cession à titre gratuit des parties du lot 4 055 811, cadastre du Québec, en faveur de chacun des résidents riverains et ce, conditionnellement à l'obtention de l'avis d'abandon d'entretien du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports, lequel devra nous être produit avant la signature des rétrocessions.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

RÉS. 17-04-014

**AIDE FINANCIÈRE – ESCALE GASPÉSIE –
CTMA À SANDY BEACH**

CONSIDÉRANT QUE le bateau de Croisières CTMA accostera les mercredis de chaque semaine au quai de Sandy Beach pour la période du 14 juin au 30 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a la responsabilité de transporter au centre-ville les croisiéristes qui n'achètent pas d'excursions spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'un système de navette avec agent d'accueil sera mis en place pour rencontrer l'obligation susdite;

CONSIDÉRANT QU'un outil de type carte, à l'intention du visiteur en situation d'escale à Gaspé, et visant spécifiquement le passager indépendant qui sera en mode de visite libre, sera préparé et distribué;

CONSIDÉRANT QUE le tout sera géré et mis en place par Escale Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'évaluation budgétaire au montant de 12 000 \$ pour la saison estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 12 000 \$ à Escale Gaspésie pour la gestion et la mise en place d'un système de navette avec agent d'accueil et la préparation et distribution d'une carte visant les passagers indépendants en visite libre, dans le cadre de la venue du bateau de croisières CTMA au quai de Sandy Beach pour la saison estivale 2017.

QUE le tout soit conditionnel à la présentation des factures.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 17-04-015

**ENTENTE DE JUMELAGE ENTRE LA VILLE DE SAINT-MALO
ET LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Malo et la Ville de Gaspé sont historiquement liées grâce aux exploits du célèbre explorateur malouin Jacques Cartier, qui partit du port de Saint-Malo (Solidor) et traversa l'océan Atlantique pour aboutir dans les eaux gaspésiennes, et qui, le 24 juillet 1534, après avoir trouvé refuge dans la baie de Gaspé, fit ériger une croix aux abords de cette dite baie, à l'emplacement actuel du centre-ville de Gaspé, afin de prendre possession du territoire canadien au nom du Roi de France, François 1er;

CONSIDÉRANT QUE, depuis cette date, et particulièrement dans notre histoire récente, nombreuses ont été les occasions de souligner ce lien historique fort entre les deux villes;

CONSIDÉRANT QU'en surplus de ces considérations historiques, de nombreuses possibilités de partenariats sont possibles entre nos villes respectives, lesquelles partagent de multiples affinités dans leurs divers secteurs d'activités, que ce soit au niveau économique, maritime, touristique, éducatif, historique, culturel ou social;

CONSIDÉRANT la volonté des maires, de leurs conseils municipaux et de leurs villes de s'engager dans une démarche

partenariale à long terme, basée sur des actions pragmatiques destinées à l'avancement de leurs communautés respectives;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire à signer l'entente de jumelage entre la Ville de Saint-Malo et la Ville de Gaspé.

RÉS. 17-04-016

**DEMANDE DE PAIEMENT –
PROJET "VILLA DES BUISSONNETS"
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ –
BRANCHEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à offrir une aide financière au projet "Villa des Buissonnets" de l'Office municipal d'habitation de Gaspé en vertu des résolutions 12-10-31 et 13-02-44, afin de procéder au branchement des services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a également adopté le règlement 1254-14 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès-Logis Québec de la Société d'habitation du Québec relativement au projet "Villa des Buissonnets" de l'Office municipal d'habitation de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du règlement 1254-14, la Ville de Gaspé s'est engagée à verser un montant maximal de 159 544 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la demande de paiement reçue le 23 mars 2017, au montant de 161 716.50 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gaspé récupère 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 167 501.26 \$ à l'Office municipal d'habitation de Gaspé, le tout conformément à l'engagement pris par la Ville de Gaspé aux termes du règlement 1280-15.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1280-15.

RÉS. 17-04-017

PREMIERS RÉPONDANTS INACTIFS

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants suivants; soit mesdames Mona-Michelle Fortin, Carole Blais, Sylvie Bourbon, Joanie Cyr, Nathalie English et Nancy Rochefort ainsi que messieurs François Charbonneau, Jessie-Lee Cléments et Glen Watson, ne sont plus actifs depuis un moment au sein de leur équipe de premiers répondants respective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nous permette de retirer ces noms des équipes de premiers répondants actifs et les remercie pour leurs interventions bénévoles auprès des citoyens de la Ville de Gaspé au cours des dernières années.

RÉS. 17-04-018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-25

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-25, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans les zones AF-112 et AF-114 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage de carrière et sablière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels 1172-12 et agrandissant la zone C-208 à même une partie de la zone P-210, et ce, afin d'inclure le lot 3 147 530, cadastre du Québec à la zone C-208, soit adopté.

RÉS. 17-04-019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1172-12-06

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1172-12-06, règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en ajoutant l'article 2.1 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES USAGES DE CARRIÈRE ET SABLIERE DANS LES ZONES AF-112 ET AF-114, soit adopté.

RÉS. 17-04-020

**ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 29 MARS 2017**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2017, soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 17-04-021

COMMANDITE POUR LE COLLOQUE
DE L'INDUSTRIE ÉOLIENNE QUÉBÉCOISE 2017

CONSIDÉRANT QUE le 11e Colloque de l'industrie éolienne québécoise aura lieu du 12 au 14 juin 2017 à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été approchée pour être commanditaire de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un plan de commandite du Technocentre éolien;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie éolienne est un bon moteur économique pour la région de Gaspé et qu'elle est en pleine expansion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Gaspé à participer comme commanditaire pour un montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables, ce qui correspond au commanditaire bronze dans le plan de commandite reçu du Technocentre éolien.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-621-10-999.

RÉS. 17-04-022

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VIRÉE
DE LA RUE DES LOISIRS
À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire des travaux d'aménagement de la virée sur la rue des Loisirs à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux d'aménagement de la virée sur la rue des Loisirs à Rivière-au-Renard, nous avons reçu deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres, les prix soumissionnés s'établissent comme suit :

- | | | | | |
|---|---------------|------|-------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Les Entreprises Allen Dumaresq | 195 532.36 \$ | plus | les | taxes |
| | | | applicables | |
| <input type="checkbox"/> Gervais Dubé inc. | 206 770.21 \$ | plus | les | taxes |
| | | | applicables | |

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour les travaux d'aménagement de la virée de la rue des Loisirs à Rivière-au-Renard est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission, elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a approuvé la soumission et le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour des travaux d'aménagement de la virée sur la rue des Loisirs à Rivière-au-Renard soit accordé à Les Entreprises Allen Dumaresq pour un montant de 195 532.36 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du Ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-04-023

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
DÉBOISEMENT D'UNE PARTIE DU BOIS POUR LE PROJET
DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire faire du déboisement d'une partie du bois pour le projet de mise aux normes de l'eau potable à Gaspé avant le 1er mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) soumissionnaires (GFC Péninsule, Entreprise Forestières Méthot et Forêt MC) nous avons reçu une (1) soumission;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres, le prix soumissionné s'établit comme suit :

Entreprises Forestière Méthot 29 380 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le déboisement d'une partie du bois pour le projet de mise aux normes de l'eau potable à Gaspé est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour des travaux de déboisement d'une partie du bois pour le projet de mise aux normes de l'eau potable à Gaspé soit accordé aux Entreprises Forestière Méthot pour un montant de 29 380 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1169-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-04-024

PAIEMENT DE FACTURE - NORTRAX QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QU'on a dû remplacer la transmission de la rétrocaveuse John Deere 310 SJ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est très utilisé par le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE seul le concessionnaire pouvait fournir la pièce d'équipement dans les délais;

CONSIDÉRANT la facture de Nortrax Québec Inc. au montant de 22 530.72 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Nortrax Québec Inc. au montant de 22 530.72 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement de la transmission de la rétrocaveuse John Deere 310 SJ.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1303-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-04-025

**LOCATION DU CENTRE RÉCRÉATIF LUC-GERMAIN DE GASPÉ
AU ALL AMERICAN ENTERTAINMENT,
LLC DBA THE GREAT BENJAMIN'S CIRCUS**

CONSIDÉRANT la demande du All American Entertainment, LLC DBA The Great Benjamin's Circus de louer le Centre récréatif Luc-Germain, le 22 mai 2017, pour y présenter 2 représentations d'un spectacle de cirque;

CONSIDÉRANT QUE ce spectacle est destiné à la clientèle familiale et que cet événement ajoute à l'offre de divertissement familial de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique de locations des aré纳斯, il est requis d'obtenir l'autorisation du conseil municipal pour toute location à un organisme à but lucratif ayant son siège social à l'extérieur du territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'en dehors de la location de l'aré纳斯 elle-même, l'entreprise demande à la Ville de Gaspé la fourniture de services supplémentaires pour permettre ou faciliter la tenue du spectacle et qu'il convient de facturer ses services en sus du prix de location de l'aré纳斯;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des Loisirs et de la Culture à louer le Centre récréatif Luc-Germain au All American Entertainment, LLC DBA The Great Benjamin's Circus, le 22 mai 2017, pour y présenter 2 représentations d'un spectacle de cirque.

QUE le conseil municipal mandate la directrice des Loisirs et de la Culture pour négocier les termes et signer le contrat de location avec le All American Entertainment, LLC DBA The Great Benjamin's Circus.

À 21h15, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

France Simard

Elle remercie le maire et le conseil municipal pour la signature à venir de l'entente avec la ville de St-Malo.

RÉS. 17-04-026

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h20 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Sébastien Fournier, greffier-adjoint

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 18 avril 2017, à 16 h, sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Jocelyn Villeneuve, Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 16 h, M. le Maire invite le Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-26 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Modifiant les usages autorisés dans la zone CR-270 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage industrie artisanale de la bière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 1171-12;
- Modifiant le texte PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE-AU-RENARD de l'article 23.3.1 DISPOSITIONS RELATIVES ET MODALITÉS D'APPLICATION
- Modifiant la délimitation de la plaine inondable de la Rivière-au-Renard.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

0 personne assistait à l'assemblée.

À 16 h 03, aucune question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

MAIRE

GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 18 avril 2017 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absente la conseillère Aline Perry.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
 - 4.1 ouverture de soumissions – Entretien ménager – Garage municipal de Rivière-au-Renard
 - 4.2 ouverture de soumissions - Entretien paysager pour les secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 Protection contre les incendies**
 - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 5.3 Loisirs et culture**
 - 5.3.1 subventions « Volet 2 » accordées aux organismes culturels et sportifs – 2e session 2017
 - 5.3.2 délégation des responsables des bibliothèques municipales et d'un représentant municipal à l'assemblée générale annuelle 2017 du Réseau Biblio GÎM
 - 5.3.3 projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel à Cap-des-Rosiers – Majoration de la contribution
 - 5.3.4 reconnaissance de l'organisme Les jardins communautaires de Gaspé

- 5.3.5 reconnaissance de l'organisme Événements Gaspésia
- 5.3.6 entente de développement culturel – intérêt de la Ville de Gaspé
- 5.4 Travaux publics**
- 5.4.1 indexation du budget d'honoraires forfaitaire pour la surveillance des travaux pour le projet de la virée rue des Loisirs
- 5.4.2 remplacement de la pompe P-2 au poste de pompage SP-12 à Gaspé
- 5.4.3 mise aux normes de l'eau potable Gaspé – engagements supplémentaires pour demande d'autorisation selon l'article 22 de la LQE
- 5.5 Services administratifs et aéroport**
- 5.5.1 comptes du mois;
- 5.6 Services juridiques et Greffe**
- 5.6.1 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1329-17 décrétant des dépenses en immobilisations (construction de bâtiments) et un emprunt de 600 000 \$
- 5.6.2 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1330-17 décrétant des dépenses en immobilisations (construction parcs et d'aires de jeu) et un emprunt de 350 000 \$
- 5.6.3 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-26)
- 5.6.4 entente de location de publicité par affichage sur les bandes et les resurfaceuses des arénas
- 5.7 Direction générale**
- 5.7.1 proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018
- 5.7.2 demande de la Coopérative jeunesse de services de Gaspé
- 5.8 Ressources humaines**
- 5.8.1 engagement de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2017
- 5.8.2 engagement d'un stagiaire-étudiant en traitement des eaux été 2017
- 6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
- 7. AVIS DE MOTION**
- 7.1 AVIS DE MOTION - décrétant l'ouverture de la rue des Ancêtres constituée d'une partie du lot 3 811 090, cadastre du Québec
- 7.2 AVIS DE MOTION - règlement modifiant l'article 5 du règlement 1179-12 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et de Gaspé et remplaçant le règlement 1015-08

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 ouverture de soumission – Services professionnel- Étude d'options rue des touristes à l'anse-à-Valleau
- 9.2 honoraires professionnels - Me Stéphane Poulin Avocat Inc. - M. François Roussy
- 9.3 offre de services - Demande de subvention PAIA - Aéroport Michel-Pouliot
- 9.4 candidature de la Ville de Gaspé sur le conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille (CAMF)
- 9.5 aide financière - Mont Pesag - phase 2
- 9.6 embauche de personnes salariées temporaires journalier
- 9.7 octroi d'un mandat à Escale Gaspésie pour l'accueil des grands voiliers à Gaspé en juillet 2017
- 9.8 demande de subvention au Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) - Grands voiliers 2017
- 9.9 remplacement temporaire comme chef de caserne à Douglastown

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 17-04-027

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 20 h 03, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée, la séance se poursuit.

RES 17-04-028

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
ENTRETIEN MÉNAGER –
GARAGE MUNICIPAL DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien ménager du garage municipal de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission : Isabelle Morin au montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme au devis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer le contrat pour une période de trois (3) ans au montant total de 27 000 \$ plus les taxes applicables à Isabelle Morin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'entretien ménager du garage municipal de Rivière-au-Renard au montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables pour une période de trois (3) ans, soit du 3 mai 2017 au 2 mai 2020 à Isabelle Morin.

QUE ce montant soit imputable aux postes budgétaires 02-320-00-495 et 02-220-00-495.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 17-04-029

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ENTRETIEN PAYSAGER POUR LES SECTEURS DE GASPÉ
ET DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait un appel d'offres pour l'entretien paysager pour les secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux soumissions :

- De Jardins en saisons au montant de 38 122 \$ plus taxes pour la première année et de 40 028 \$ plus les taxes applicables pour la deuxième année avec un taux horaire de 45 \$ pour l'entretien paysager pour les secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard;
- Les Entreprises À Touts Vents au montant de 85 680 \$ plus taxes pour un an et de 161 860 \$ plus les taxes applicables pour deux ans avec un taux horaire de 25 \$ pour l'entretien paysager pour les secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise De Jardins en saison est la plus basse et est conforme au devis;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics désire octroyer le contrat pour une période de deux ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'entretien paysager pour les secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard à l'entreprise De Jardins en saisons pour une période de deux ans au

montant de 78 150 \$ plus les taxes applicables avec un taux horaire de 45 \$ pour les secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard.

QUE cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02-701-58-419.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 17-04-030

**SUBVENTIONS « VOLET 2 » ACCORDÉES AUX ORGANISMES
CULTURELS ET SPORTIFS – 2E SESSION 2017**

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture offre trois fois par année des programmes d'aides financières aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des Loisirs et de la Culture en ce qui concerne l'octroi de subventions aux organismes culturels et sportifs, pour la 2e session 2017. Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1er mai et le 31 août 2017 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activité.

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sports), 02-701-92-999 (plein air) et 02-702-95-999 (culturel).

RES 17-04-031

**DÉLÉGATION DES RESPONSABLES
DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES
ET D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017
DU RÉSEAU BIBLIO GÎM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et les bibliothèques municipales sont membres du Réseau Biblio GÎM;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM prévoit des postes de responsables de bibliothèques au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM prévoit des postes d'élus municipaux au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM demande au conseil municipal de déléguer officiellement un(e) responsable par bibliothèque ainsi qu'un élu municipal pour participer à l'assemblée générale annuelle du 27 mai prochain à Bonaventure;

CONSIDÉRANT la liste des personnes représentant chaque bibliothèque annexée à la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal délègue officiellement les sept (7) responsables des bibliothèques municipales ainsi que madame Aline Perry, conseillère municipale ou à titre de substitut madame Carmelle Mathurin, conseillère municipale, à titre de représentante municipale à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio GÎM qui se tiendra le 27 mai prochain à Bonaventure.

QUE la responsable des bibliothèques, madame Lucie Giguère, soit mandatée par la Ville pour assister à cette assemblée générale à titre d'observatrice.

RES 17-04-032

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL
À CAP-DES-ROSIERS – MAJORATION DE LA CONTRIBUTION**

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-010 laquelle confirme une aide financière au montant de 35 000 \$ au Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers pour le projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des soumissions, le coût total des travaux s'élève maintenant à 175 854 \$;

CONSIDÉRANT QUE malgré les démarches du Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers et l'augmentation de son apport financier au projet, il reste un important manque à gagner dans le montage financier du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers demande à la Ville de Gaspé de majorer sa contribution financière au projet de 9 232 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Centre des loisirs de Cap-des-Rosiers fait partie des infrastructures municipales de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de majorer sa contribution financière de 9 232 \$ pour la réalisation du projet de parc multigénérationnel à Cap-des-Rosiers.

QUE le versement de l'aide soit conditionnel à la réalisation du projet et se fasse sur présentation des pièces justificatives.

QUE la somme soit imputée au règlement d'emprunt 1292-15.

RES 17-04-033

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME
LES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la direction des Loisirs et de la Culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Les jardins communautaires de Gaspé, comme organisme communautaire affilié à la direction des Loisirs et de la Culture de la Ville de Gaspé.

RES 17-04-034

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME
ÉVÉNEMENTS GASPÉSIA**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la direction des Loisirs et de la Culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme plein air régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Événements Gaspésia, comme organisme plein air régional affilié à la direction des Loisirs et de la Culture de la Ville de Gaspé.

RES 17-04-035

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL –
INTÉRÊT DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la politique culturelle adoptée par la Ville de Gaspé en juin 2001, dans laquelle il est stipulé que « la Ville reconnaît la culture comme élément essentiel de la qualité de vie, et comme instrument privilégié de développement »;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de la Culture et des Communications de signer des ententes triennales avec ses partenaires, dont la Ville de Gaspé et la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE le retour à des ententes triennales permettra à la Ville de Gaspé de mettre en place des actions plus structurantes en terme de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications s'engage à investir (22 000 \$ par année en 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de cette entente, sommes qui doivent être appareillées par la Ville de Gaspé et la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE des sommes supplémentaires provenant d'autres fonds du ministère de la Culture et des Communications pourraient s'ajouter à ce montant dans le cadre de cette même entente;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, la Ville de Gaspé investit 15 000 \$ par année dans la réalisation du plan d'action de l'Entente de développement culturel tripartite et qu'elle souhaite maintenir cet investissement;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé souhaite également maintenir son investissement de 10 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QU'afin d'engager le processus, le ministère demande une résolution du conseil municipal qui confirme l'intérêt de la Ville de Gaspé à signer une Entente de développement culturel pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé devrait également confirmer prochainement son intérêt à signer une Entente de développement culturel pour les années 2018, 2019 et 2020 par résolution du conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé ne peut garantir un investissement de 15 000 \$ avant l'adoption de ses budgets, soit en novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme son intérêt à signer une Entente de développement culturel tripartite entre la Ville de Gaspé, la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé et le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2018, 2019 et 2020 pour un montant de 15 000 \$, et ce, sous réserve de la disponibilité budgétaire de ce montant.

QUE le tout soit conditionnel à l'engagement des autres partenaires et à un accord sur le plan d'action.

RES 17-04-036

**INDEXATION DU BUDGET D'HONORAIRES FORFAITAIRE
POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
POUR LE PROJET DE LA VIRÉE RUE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a mandaté (13-08-50) la firme Roche (maintenant Norda Stelo) pour faire les plans, devis et la surveillance des travaux pour la virée sur la rue des Loisirs à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux étaient initialement projetés en 2014 et qu'ils vont se réaliser au printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE la firme Norda Stelo nous a déposé un avenant pour faire l'actualisation des honoraires et dépenses entre le prix déposé en 2013 et les coûts actuels relatifs à la surveillance des travaux pour le projet de la virée sur la rue des Loisirs au montant de 1 125 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'indexation du budget d'honoraires forfaitaire pour la surveillance des travaux pour le projet de la virée sur la rue des Loisirs à Norda Stelo pour un montant de 1 125 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du Ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 17-04-037

**REPLACEMENT DE LA POMPE P-2
AU POSTE DE POMPAGE SP-12 À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le remplacement de la pompe P-2 au poste de pompage SP-12 de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande de prix auprès des deux fournisseurs de pompe (Groupe Voyer et Xylem) et les prix sont les suivants :

Groupe Voyer :	24 612 \$ plus les taxes applicables,
Xylem :	42 745 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE Groupe Voyer a déposé une offre de services avec le prix le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat pour le remplacement de la pompe P-2 au poste de pompage SP-12 chez le Groupe Voyer pour un montant de 24 612 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au fonds de roulement remboursable par les usagers sur 5 ans.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 17-04-038

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE GASPÉ –
ENGAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR DEMANDE D'AUTORISATION
SELON L'ARTICLE 22 DE LA LQE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit réaliser le démantèlement de la prise d'eau actuelle dans la rivière Saint-Jean suite à la mise en route des nouveaux équipements lors des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les plans et le devis de ce projet ont été préparés par BPR et répondent aux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques

(MDDELCC) doit autoriser la réalisation du projet en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du MDDELCC la conduite qui alimente le poste de pompage et qui est actuellement dans le lit du cours d'eau sera laissée en place lors de travaux, et ce afin d'éviter toute excavation ou perturbation dans le lit du cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé s'engage à enlever la conduite existante en place dans le lit du cours d'eau advenant le cas où la conduite referait surface et remettrait en état le lit du cours d'eau dans son état naturel.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à obtenir les accords des propriétaires du littoral pour la réalisation des travaux.

RES 17-04-039

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 39 481.43 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 39 481.43 \$:

Fonds d'administration :	38 619.11 \$
Inondations :	862.32 \$

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1329-17 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS) ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 5 avril 2017 pour le règlement 1329-17 décrétant des dépenses en immobilisations (construction de bâtiments) et un emprunt de 600 000 \$. Personne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1330-17 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (CONSTRUCTION PARCS ET D'AIRES DE JEU) ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 5 avril 2017 pour le règlement 1330-17 décrétant des dépenses en immobilisations (construction parcs et d'aires de jeu) et un emprunt de 350 000 \$. Personne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RES 17-04-040

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11
(SECOND PROJET 1156-11-26)**

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-26:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant les usages autorisés dans la zone CR-270 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage industrie artisanale de la bière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 1171-12;
- modifiant le texte PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE-AU-RENARD de l'article 23.3.1 DISPOSITIONS RELATIVES ET MODALITÉS D'APPLICATION;
- modifiant la délimitation de la plaine inondable de la Rivière-au-Renard.

RES 17-04-041

**ENTENTE DE LOCATION DE PUBLICITÉ PAR AFFICHAGE
SUR LES BANDES ET LES RESURFACEUSES DES ARÉNAS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé loue depuis plusieurs années comme support publicitaire les bandes des patinoires de ses deux arénas;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est confié depuis le début à l'entreprise Publicité Couture par le biais d'une entente et que cette dernière est échue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire également intégrer la location d'espaces publicitaires sur les resurfaceuses à l'entente déjà existante;

CONSIDÉRANT les discussions entre Publicité Couture et le service des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé quant au renouvellement de l'entente, à l'ajout d'espaces publicitaires sur les resurfaceuses et à l'établissement du tarif de location des espaces publicitaires;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte les termes de l'entente entre la Ville de Gaspé et Publicité Couture pour la location de publicité par affichage sur les bandes et les resurfaceuses des deux arénas de la municipalité.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer ladite entente ainsi qu'à y apporter des modifications mineures s'il y a lieu.

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE
DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai 2017, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème "7 astuces pour se recharger";

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne sur <http://smq-bsl.org>
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des "7 astuces" pour se recharger.

**DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE
DE SERVICES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative jeunesse de services de Gaspé sollicite le conseil afin de lui accorder un budget pour divers menus travaux au niveau des espaces verts, notamment des travaux de peinture et de nettoyage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la Coopérative jeunesse de services pour un montant de 1 000 \$ pour la période estivale 2017, le tout sous réserve de

l'approbation du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Gaspé.

QUE la Direction des travaux publics soit chargée de transmettre une liste des travaux à être réalisés au cours de l'été, le tout sous réserve de l'approbation du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Gaspé.

QUE ce montant soit imputable poste budgétaire 02-701-58-419.

RES 17-04-044

ENGAGEMENT DE SAUVETEURS À LA PLAGE HALDIMAND - ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT QUE la politique d'embauche des étudiants et le processus de sélection pour les postes de sauveteurs à la plage Haldimand pour l'été 2017 a eu lieu en février et mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE trois des cinq sauveteurs ayant travaillé l'an passé sont disponibles pour travailler cette année et qu'ils sont toujours étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture recommande la nomination de Laura Alberton comme sauveteuse en chef pour l'été 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a cinq postes à combler et que les personnes étudiantes ont aussi des absences prévues au cours de l'été et afin d'avoir le plus de possibilités de rétention pour la prochaine année, il est proposé d'embaucher 6 sauveteurs tout en respectant autant que possible le nombre d'heures au budget;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures de Gabriel Gaudreau, Jeff Langlais et Jade Cassivi répondent aux critères de sélection et qu'ils acceptent les postes à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de la plage devrait débuter le 23 juin 2017 et se terminer le 20 août 2017 et que les sauveteurs débiteront le 19 juin afin de préparer la plage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement des personnes suivantes pour travailler à l'été 2017 à la plage Haldimand:

- Laura Alberton, sauveteuse en chef (temps complet)
- Frédérique Aspirault, sauveteuse (temps complet)
- Ludovic Landry-Ducharme, sauveteur (temps partiel)
- Jeff Langlais, sauveteur (temps partiel)
- Gabriel Gaudreau, sauveteur (temps partiel)
- Jade Cassivi, sauveteuse (temps partiel)

QUE les salaires horaires versés soit ceux prévus à la politique d'embauche du personnel étudiant et selon la formation des différents employés.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-40-141.

RES 17-04-045

**ENGAGEMENT D'UN STAGIAIRE-ÉTUDIANT
EN TRAITEMENT DES EAUX ÉTÉ 2017**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'offre de stage en assainissement des eaux publiée au Cégep Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué et la recommandation du comité de sélection réalisée le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Blaise Boileau pour un stage-étudiant dans le domaine du traitement des eaux au sein de notre organisation à compter du 5 juin 2017, et ce, pour une durée de 10 semaines.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d'embauche du personnel étudiant en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-413-00-141.

RES 17-04-046

AVIS DE MOTION

Le conseiller Nelson O'Connor donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un décrétant l'ouverture de la rue des Ancêtres constituée d'une partie du lot 3 811 090, cadastre du Québec. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 17-04-047

AVIS DE MOTION

Le conseiller Réginald Cotton donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement 1179-12 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et de Gaspé.

RES 17-04-048

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
SERVICES PROFESSIONNELS –
ÉTUDE D'OPTIONS RUE DES TOURISTES À L'ANSE-À-VALLEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mandater une firme pour faire l'étude des options possibles de protection de la rue des Touristes à l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT les dégâts subis aux infrastructures de cette rue lors de la tempête du 30 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible à l'aide de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres auprès de 7 firmes, trois propositions ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatroe Consultants Inc.	71/100
WSP	79/100
Tetra tech QI Inc.	81/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit après application de la formule :

Kwatroe Consultants Inc.	80.69
WSP	91.49
Tetra tech QI Inc.	95.76

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage le plus élevé, laquelle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour l'étude d'options de la rue des Touristes soit accordé à Tétra Tech QI Inc. au montant de 13 680 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux inondations de décembre 2016 du ministère de la Sécurité publique.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par le ministère de la sécurité publique.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 17-04-049

HONORAIRES PROFESSIONNELS –
ME STÉPHANE POULIN AVOCAT INC. - M. FRANÇOIS ROUSSY

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-064;

CONSIDÉRANT les factures soumises à ce jour par le procureur pour un montant de 27 579.09 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à la majorité, le conseiller Nelson O'Connor votant contre,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de Me Stéphane Poulin Avocat Inc., pour un montant de 27 579.09 \$, plus les taxes applicables, relativement à la défense de M. François Roussy dans le dossier de cour 200-01-199659-164 (007).

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 17-04-050

OFFRE DE SERVICES –
DEMANDE DE SUBVENTION PAIA –
AÉROPORT MICHEL-POULIOT

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-021, octroyant le mandat pour l'élaboration d'une étude sur le prolongement de piste à l'aéroport Michel-Pouliot, à la firme Octant Aviation Inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-022, octroyant le mandat pour l'élaboration d'une étude technique et de conception des plans préliminaires pour la réfection et le prolongement de la piste 10-28 à l'aéroport Michel-Pouliot, à la firme Beaudoin Hurens;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande au PAIA, pour la mise à niveau des installations aéroportuaires et le prolongement de la piste 10-28 à l'aéroport Michel-Pouliot, déposée par la Ville de Gaspé, le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à une conférence téléphonique avec les responsables du programme PAIA, on nous a suggéré d'ajouter et de préciser certains items;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par la firme Octant Aviation Inc. au montant de 12 917.45 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour le dépôt final d'une demande de financement PAIA auprès de Transports Canada, pour la révision de l'étude préliminaire de la réfection et du prolongement de la piste 10-28 pour y ajouter notamment , un volet traitant de la réfection de la voie de circulation, du tablier ainsi que du balisage lumineux, à la firme Octant Aviation Inc., pour un montant de 12 917.45 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au fond de roulement remboursable sur 10 ans.

RES 17-04-051

CANDIDATURE DE LA VILLE DE GASPÉ SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est membre du Carrefour action municipale et famille;

CONSIDÉRANT QUE six (6) mandats au conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille viennent à échéance cette année;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes seront disponibles pour les municipalités membres ayant entre 10 000 et 19 999 habitants pour la période 2017-2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la conseillère du quartier #5, madame Aline Perry, de poser sa candidature à un poste au conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé appuie la candidature de madame Aline Perry, conseillère du quartier #5, à un

poste au conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille pour les années 2017-2019.

QUE le maire et/ou la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 17-04-052

AIDE FINANCIÈRE - MONT PESAQ - PHASE 2

CONSIDÉRANT l'engouement que suscite le ski hors-piste à Gaspé tel que démontré par les statistiques de fréquentation soumises par l'organisme Ski de montagne Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Ski de montagne Gaspé souhaite poursuivre le développement du Mont Pesaq par la mise en œuvre de la phase 2;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 consiste en l'agrandissement du domaine skiable, la construction d'un refuge, l'aménagement d'une aire de stationnement ainsi que la promotion de la montagne;

CONSIDÉRANT QUE ce projet structurant permettra d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de positionner le Mont Pesaq dans l'offre de ski de montagne régionale;

CONSIDÉRANT QUE le budget de réalisation de la phase 2 est de 80 000 \$ et que l'organisme Ski de montagne Gaspé a déposé auprès de la Ville de Gaspé une demande d'aide financière au montant de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme Ski de montagne Gaspé une aide financière de 5 000 \$ pour la réalisation du projet « Mont Pesaq - Phase 2 ».

QUE le versement de cette aide soit conditionnel à la réalisation des travaux et se fasse sur présentation de pièces justificatives.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

RES 17-04-053

**EMBAUCHE DE PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES
JOURNALIER**

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel interne (convention CSN) et le processus d'affichage externe par banque de candidatures effectués au printemps 2017 afin de combler les postes temporairement vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Abel Savage au poste de remplacement temporaire de journalier à la

direction des Travaux publics, et ce, en date du 1er mai 2017, la date de fin est indéterminée considérant la date inconnue du retour au travail de la personne salariée remplacée.

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de messieurs Steeve Guillemette et Jonathan Chavarie aux postes temporaires de journalier (peintre), et ce, à compter du 23 mai 2017 pour une période de 20 semaines chacun tel que prévu au budget 2017.

QUE les conditions d'embauche soient la classe 2, échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-320-00-141.

RES 17-04-054

**OCTROI D'UN MANDAT À ESCALE GASPÉSIE
POUR L'ACCUEIL DES GRANDS VOILIERS
À GASPÉ EN JUILLET 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé accueillera du 7 au 9 juillet 2017 au moins quatre grands voiliers dans le cadre du Rendez-vous 2017 organisé à l'occasion du 150e de la Confédération canadienne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a conclu un contrat avec Tall Ships International Limited et le Rendez-vous naval de Québec afin de recevoir les grands voiliers;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada a des procédures et des exigences spéciales lorsque des bateaux internationaux font escale en sol canadien;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par Escale Gaspésie pour l'accueil de navires internationaux à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'élaborer une programmation spéciale pour le grand public afin de maximiser les retombées économiques et touristiques de cet événement;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'Escale Gaspésie à organiser le volet événementiel et le volet sûreté maritime de cet événement et à agir à titre d'exploitant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confie à l'organisme Escale Gaspésie le volet événementiel et sûreté maritime et confirme le statut d'exploitant de l'organisme pour l'accueil des grands voiliers en juillet 2017.

RES 17-04-055

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE
AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) –
GRANDS VOILIERS 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé accueillera du 7 au 9 juillet 2017 au moins quatre grands voiliers dans le cadre du Rendez-vous 2017 organisé à l'occasion du 150e de la Confédération canadienne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a conclu un contrat avec Tall Ships International Limited et le Rendez-vous naval de Québec afin de recevoir les grands voiliers;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil des grands voiliers se fera également dans deux autres municipalités gaspésiennes, soit Carleton-sur-Mer et Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités ont discuté afin de présenter une demande conjointe de financement au Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) afin d'aider à l'organisation d'activités pour le grand public;

CONSIDÉRANT le potentiel de retombées économiques et touristiques liées à l'accueil de ces grands voiliers sur le territoire gaspésien;

CONSIDÉRANT la concertation effectuée entre les trois municipalités pour la présentation d'une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses totales prévues pour l'organisation de l'événement à Gaspé sont de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé aurait une mise de fonds prévue de 7 000 \$, comprenant les coûts de transport, de sécurité et de logistique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et/ou le directeur général à déposer une demande conjointe des trois municipalités pour une aide financière au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le programme "Fonds d'aide aux initiatives régionales".

QUE le conseil municipal s'engage à assumer la mise de fonds prévue au projet de 7 000 \$ pour la Ville de Gaspé.

RES 17-04-056

**REPLACEMENT TEMPORAIRE COMME CHEF DE CASERNE
À DOUGLASTOWN**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Matte est dans l'incapacité d'effectuer sa responsabilité de chef de caserne pour les huit prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du Service de protection contre les incendies recommande la candidature de monsieur Peter Patterson, déjà lieutenant à cette caserne, pour le remplacer temporaire pendant son absence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des Services administratifs à enlever le nombre d'heures hebdomadaires versées pour la responsabilité de chef de caserne à monsieur Richard Matte, soit

6 heures et l'attribuer à monsieur Peter Patterson, et ce, à compter du 17 avril 2017 pour une période de 8 semaines.

À 20 h 15, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée, la séance se poursuit.

RES 17-04-057

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 15 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière